

Image not found or type unknown



Dedommagement frais de déplacements

Par **clairet_old**, le **12/12/2007** à **23:56**

Je suis commerciale. Mon contrat de travail stipule que j'ai droit à des indemnités kilométriques selon le barème administratif. Mais par accord tacite, oral, j'ai accepté pour dédommagement d'essence)une somme plus petite (donner par carte d'essence)par semaine .J'ai oublié de prendre la carte , et j'ai à ma charge , mis de l'essence pour la semaine (qui ne dépasse pas la somme prévue pour la semaine).rnMon employeur ne veut pas me rembourser le justificatif car il stipule que j'avais une carte à ma disposition.rnEst-ce que je peux faire valoir mon contrat sur mes indemnités, l'employeur a-t-il le droit de ne pas rembourser mon essence malgré le justificatif?rnrnMercirnbeatrice